



CONVENTION DE COLLABORATION

Entre :

Le Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie – SISW asbl

Rue des Croisiers, 9/3 - 5000 Namur – E-mail : info@sisw.be

Numéro d'entreprise : 0456658875 – Service agréé par l'AWIPH

N° IBAN : BE97 3601 0012 7749 – BIC : BBRUBEBB

représenté par SUTERA LABRO Joëlle, directrice

Et

Le bénéficiaire et/ ou son représentant légal

Nom et prénom :

Adresse complète :

Mail - GSM :

Numéro national : . . . -

Le SISW gère les demandes d'interprétation et de traduction de la langue des signes vers le français et du français vers la langue des signes, dans tous les domaines de la vie, excepté celui de l'enseignement obligatoire.

Les demandes d'interprétation peuvent concerner des prestations d'interprétation en face à face ou d'interprétation à distance. Le SISW répond en fonction des moyens dont il dispose aux demandes d'interprétation et de traduction qui lui sont adressées.

Préalablement à l'introduction d'une demande, le bénéficiaire doit être inscrit au SISW, avoir signé la présente convention et s'être acquitté du paiement de la cotisation annuelle.

Les modalités

- d'introduction des demandes
- relatives aux tarifs
- relatives aux droits et devoirs des bénéficiaires
- relatives aux obligations du service à l'égard des bénéficiaires

- relatives à la gestion des plaintes

sont contenues dans le règlement d'ordre intérieur 2015 dont le bénéficiaire reconnaît avoir reçu un exemplaire.

La convention prend cours ce/...../..... et prendra fin sur simple demande écrite du bénéficiaire ou de son représentant légal. Cette demande devra être adressée par écrit courrier ou mail au SISW asbl.

Fait à Namur le/...../..... en deux exemplaires, chacune des parties reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Pour le SISW,
Joelle SUTERA LABRO

Le bénéficiaire